



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducation nationale : structures administratives

Question écrite n° 59504

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation conflictuelle au sein du Centre national de documentation pédagogique. Les problèmes posés par le déplacement du centre sur le site de Chasseneuil-du-Poitou ont déjà été abordés et ne semblent pas trouver de solutions dans les propositions qui ont été faites. Par contre, le Collectif de l'intersyndicale présente un véritable projet alternatif d'établissement en donnant au Centre national de documentation pédagogique toute sa dimension d'éditeur attribué du ministère. Ces propositions ont été présentées à M. Pierre Dasté, chargé d'une médiation dans cette situation conflictuelle. Elles proposent la construction d'un réseau permettant d'améliorer la disponibilité des ressources en ligne. Ce réseau, fondé sur les principes de transversalité et de mutualisation des compétences, permettra le décroisement qui sera le gage d'une plus grande efficacité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il pense prendre en compte les propositions du collectif intersyndical.

Texte de la réponse

Le transfert du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) à Chasseneuil-du-Poitou a été l'occasion pour cet établissement de dresser un état des lieux de son organisation actuelle et, à partir de ce constat, de fixer les grandes orientations permettant de redynamiser ses actions. Cette démarche a été menée avec les directions du ministère chargé de l'éducation, les directeurs de centres régionaux de documentation pédagogique, les différentes directions et services internes de l'établissement. Elle s'est également nourrie des réflexions conduites depuis près de deux ans avec les personnels dans de nombreux groupes de travail. Le projet d'établissement du CNDP synthétise l'ensemble de cette démarche. Les propositions de l'intersyndicale du CNDP reprennent un grand nombre de constats et d'orientations déjà retenus dans le projet d'établissement du CNDP, notamment sur les évolutions de l'édition pédagogique et la nécessaire adaptation de l'établissement aux nouvelles pratiques pédagogiques. En particulier, ces projets reconnaissent la nécessité d'une politique documentaire ambitieuse qui doit intégrer les apports de la technologie numérique, renforcer le rôle d'éditeur public du CNDP en matière pédagogique et éducative et affirmer le pilotage de l'activité du réseau des centres de documentation pédagogique. Les grandes orientations du projet d'établissement doivent ainsi permettre de définir un plan d'actions qui servira de base à la réorganisation de l'établissement et à la rédaction du contrat d'objectifs avec la tutelle ministérielle. L'établissement est donc à l'écoute des propositions des représentants des personnels dans le respect de la décision du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 13 décembre 2002 de transfert du CNDP à Chasseneuil-du-Poitou.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59504

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2321

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5885